

## **Compte rendu de l'assemblée générale du Conseil de développement** **Du 19 janvier 2023**

Monsieur Chartier remercie le Maire de Panazol qui a bien voulu accueillir l'assemblée générale du Conseil de développement dans sa salle et l'excuse de son absence ainsi que celle du Président de Limoges Métropole.

Il remercie tous les participants de leur présence au vu des conditions météorologiques mais il constate, malheureusement, beaucoup d'absents.

Pour lui, on ne peut pas parler de démocratie participative si les personnes ne se déplacent pas, il fait le même constat pour les ateliers qui se sont déroulés tout au long de l'année 2022.

Si les membres ne sont plus intéressés, il est très souhaitable qu'ils en informent le Conseil de développement. Ils reçoivent les invitations et la plupart des membres ne répondent même pas pour s'excuser. Un point va être fait à ce sujet et les personnes qui ne viennent pas seront remplacées. Il faut noter que pour le Collège des habitants, ce sont eux qui se sont inscrits et ont été tirés au sort. Donc s'ils ne sont plus intéressés, il faut laisser la place à d'autres qui seront plus motivés. Le problème est le même pour les communes, car la plupart des membres ont démissionné donc il va falloir les renouveler et les motiver pour que le titulaire assiste aux ateliers et sinon son suppléant.

Pendant environ 2 ans, le Conseil de développement ne s'est pas beaucoup réuni, suite au Covid et au renouvellement du Conseil de développement, (avec sa mise en place sur plusieurs mois). Mme Pauliat Hélène est la présidente depuis fin 2021. Le président de LM a souhaité que le Conseil de développement travaille sur le projet de territoire. Le rôle de celui-ci sera donc de faire des propositions supplémentaires aux élus et d'en débattre lors d'un bureau communautaire. En premier lieu, Mme Pauliat va vous informer où le Conseil de développement en est et le déroulé des ateliers.

Mme Pauliat remercie les membres et les élus présents. Comme l'a indiqué M. Chartier, l'idée est d'informer les participants de l'avancement du Conseil de développement et de l'état actuel de ses travaux. Elle précise que la mise en place a été un peu longue mais l'idée était de prendre un peu de temps pour bien se familiariser avec le projet de territoire car les membres et elle-même ne connaissaient pas ou peu certaines thématiques ; pour certaines, le fond était en général appréhendé globalement mais ils ne connaissaient pas les enjeux mis en place.

Elle présente le power point (cf annexe) :

### **1. Renouvellement du Conseil de développement**

Pour le collège des habitants, elle affirme que peu de personnes viennent régulièrement. Ce sont toujours les mêmes.

Pour le collège des acteurs du développement local, les structures ont été rajoutées afin de montrer la diversité des publics.

Il va falloir s'interroger sur une question : comment intéresser les membres à être présents et donc trouver une solution car beaucoup de personnes avaient pris position mais ne sont pas présentes.

### **2. Méthodologie suivie par le Conseil de développement**

L'idée n'est pas de s'immiscer dans le choix des élus mais juste d'apporter une plus-value pour accompagner le projet de territoire. Le choix relève du politique et c'est tout à fait normal.

Tous les membres ont pu prendre connaissance du projet de territoire et pour mener à bien les missions, le Conseil de développement devait connaître les enjeux et les objectifs. Pour cela, il fallait que les membres soient formés et informés.

Des ateliers ont été mis en place sous la base du volontariat. M. Chartier faisait l'interface pour avoir des élus, des DGAs, directeurs, etc..., chargés de la thématique puissent intervenir lors de ces ateliers.

Le Projet de territoire a été découpé en grandes thématiques. La méthodologie a donc pris un certain temps.

### 3. Réunions et Mise en place d'ateliers

Pour les ateliers session 2, un certain nombre de thématiques ont été abordées : différents acteurs qui interviennent sur le terrain et ont montré leur complémentarité de leurs compétences.

Comme vous pouvez le constater, ce qui est un peu décevant c'est le nombre de participants, ce qui fait peu sur le nombre total de membres.

### 4. Points forts / Témoignages

Interventions de :

M. Thalamy : Il propose de revenir sur l'atelier de l'alimentation car il l'a animé avec le regard d'un élu. Les personnes présentes avaient un intérêt fort : on est allé un peu plus loin, d'abord du basique et ensuite des des points détaillés sur le PAT, le volet accompagnement scolaire, la ceinture verte, sur l'abattoir et aussi beaucoup de question sur l'abattage, sur le bien-être animal.

Mme Pauliat précise qu'au-delà d'une présentation qui reste purement théorique, ça a donné lieu à des partages, à des demandes d'informations, des échanges, des partages d'expériences, c'est pour cette raison que la participation des habitants est primordiale.

M. Chassain voulait ajouter, en tant qu'élu, de façon plus transversale, qu'il faut bien parler d'appropriation, car il faut parler sur les mêmes choses. Sur les ateliers auxquels M. Chassain a assisté, il a trouvé que les membres ont un intérêt pour le territoire. Le Conseil de développement doit être une interface, on est là pour construire au sein des politiques mises en place, on continue ce qui a été fait par nos prédécesseurs. Il faut expliquer tout ça car la population ne le voit pas.

Le Conseil de développement, c'est d'évaluer et ça peut être aussi, pour les élus, un centre d'intérêt, entre élus c'est de travailler avec le monde associatif et les représentants des habitants ou des quartiers. Il doit suivre tout le processus, expliquer les différentes compétences entre les différents échelons. Il doit travailler sur des projets en cours mais aussi sur des nouveaux. Ce serait bien de le consulter en amont du projet. Le regard extérieur des gens doit nous faire évoluer dans les pratiques ; travailler avec les gens vont être encore plus important dans les années à venir.

Il pourrait y avoir des échanges pour expliquer car il y a des choses qui vont évoluer dans la construction des programmes. Il va falloir faire preuve de pédagogie, d'urgence.

Le Conseil de développement doit être sollicité sur les projets en amont et il y a aussi un problème sur les temporalités, ça peut être un échange important. Le débat est primordial et nous conciliera pour développer l'économie, l'attractivité et aussi sur la mobilité ; la population, il faut qu'elle se mette d'accord.

M. Thalamy a pu constater qu'il fallait aller un peu plus loin dans les projets car il y a des pépites sur le territoire. Il y a eu des questions très élaborées qui connaissaient bien le sujet et des questions naïves qui ont permis d'échanger.

Il revient sur l'atelier Emploi-Insertion : un consensus a été acté avec les acteurs et il a été remonté 2 freins : l'exclusion numérique et la mobilité. Ces situations méritent une analyse au regard du projet de territoire.

Mme Pauliat précise que tout cela fait prendre conscience d'injonctions contradictoires. Certains éléments ont été relevés, ce qui a permis de se mettre en cohérence d'ensemble.

Une des membres du Collège des habitants a assisté à certains ateliers sur différentes thématiques qui ont été l'occasion de voir beaucoup de choses, inconnues pour certaines par la population et de connaître les enjeux du territoire. Tout cela a été très intéressant et a fait aussi prendre conscience des problèmes. Les élus ne viennent pas forcément assister au Conseil de développement et il y a aussi un manque de présence au niveau des membres. Elle remercie tous les intervenants (élus, DGAs, directeurs...) qui ont fait part de leurs connaissances, ce qui a beaucoup aidé les membres, ainsi que l'administratif du conseil de développement pour les invitations et l'envoi des comptes-rendus. Elle précise que, nous, citoyens, on a l'impression qu'on ne peut pas faire grand-chose mais nous nous demandons si les remarques et interrogations remontent jusqu'au élus. Lors d'un atelier, un échange avait eu lieu sur le fond « débat sur autoroute » Limoges-Poitiers, les membres avaient demandé que le Conseil de développement puisse faire un vœu sur le transport. Il avait été indiqué qu'une réunion avec le Président de LM sur ce sujet allait être programmée ; ce qui aurait pu être une occasion donc occasion ratée puisqu'aucune réunion n'a eu lieu donc elle ne voit pas comment apporter une plus-value.

Mme Pauliat confirme que les remarques remontent bien aux élus. Il faudra superviser le suivi et accompagner aussi les réflexions sur les projets et les difficultés, notamment en matière de transports.

Une des membres du Collège des acteurs du développement local précise que le 1<sup>er</sup> temps était long mais utile sur des thèmes inconnus ; les membres ont appris beaucoup de choses car il fallait bien faire circuler les informations afin d'être sûrs de bien comprendre. Sur la compréhension, le Conseil de développement a progressé grâce aux échanges francs et directs. Le Projet de territoire a sa cohérence mais que devient-il dans la durée et comment articuler tous les projets ?

Il faut continuer les échanges avec beaucoup plus de participation de la part des membres.

Pour mettre en œuvre le travail sur le projet de territoire, il faut de la patience, regarder les modalités pour rendre des avis pertinents. Il faudra regarder les plus et où sont les attentes.

Mme Pauliat est d'accord sur les idées. Des solutions vont être trouvées pour un contact direct avec les élus pour leur faire remonter les avancées ou autres.

M. Chartier précise qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont été ciblées par les maires, si ce n'est pas par nous, concernant le collège des représentants des communes membres, ils vont être renforcés et ce sera de la responsabilité des maires. Il a sur ce point l'autorisation du Président de Limoges Métropole.

Concernant le collège des habitants, un certain nombre de gens ont été volontaires et il y a eu plus de personnes que de places, ils ont été tirés au sort et actuellement, certaines personnes ne répondent pas et ne s'excusent pas, ces personnes-là, il faut les remplacer car à chaque atelier, il n'y a qu'entre 10 et 20 personnes qui viennent, ce qui n'est pas assez et à chaque fois, ce sont presque les mêmes personnes présentes et il les remercie chaleureusement. Quand on s'inscrit dans une démarche il faut y aller jusqu'au bout sachant bien sûr qu'il y a des imprévus et certaines personnes ne sont pas disponibles.

Les membres posent des questions pointues, pertinentes, aucune question n'est basique.

Le Président veut que le Conseil de développement s'autosaisisse de certains sujets. Une réflexion va être menée afin de réfléchir sur les questions dont vous voulez vous saisir.

Au bureau, il faudra présenter un certain nombre de choses. Les élus peuvent s'en emparer et ensuite discuter au niveau politique.

M. Thalamy précise que, sur sa commune, il a fait un pré choix concernant les 2 membres pour représenter la commune au Conseil de développement et cela n'a pas fonctionné, puisque les personnes n'y assistent pas. Il aurait mieux valu qu'il travaille sur l'envie.

Un des membres du collège des habitants précise que c'est sur la base du volontariat et que certains membres ont des contraintes et des situations actives. Il faudrait plutôt regarder comment organiser les réunions. Lui, pour le moment, il n'a pas été présent car son atelier n'a pas encore eu lieu mais c'est très compliqué d'être présent au niveau des horaires proposés pour des personnes actives et travaillant jusqu'à 19h-19h30. Il rejoint M. Thalamy sur l'envie. Cependant, il va falloir approfondir le questionnement.

Mme Pauliat n'est pas opposée au décalage des heures, mais si c'est à 20h, les membres ne pourront pas forcément être plus présents car ils ont une vie de famille et pour ceux qui prennent le transport public, ça peut être aussi compliqué pour le retour. Un questionnement va avoir lieu sur ces problématiques d'horaires et de jours.

M. Rigout évoque une expérience de démocratie participative sur la commune de Veyrac et confirme qu'il s'agit d'un exercice difficile à appréhender. Il s'interroge sur la participation de la vie publique : qu'est-ce que vont être les actions ? Est-ce qu'il y aura des actions après ?

Il ne pense pas que concernant les horaires, tout le monde ait les mêmes plages de disponibilités. Avant de les remplacer il faudrait peut-être connaître la cause, ce qui serait bien.

M. Thalamy comprend bien que les personnes présentes au sein du Conseil de développement s'interrogent : quels sont mes apports en tant que membre du Conseil de développement ? Elles ont un doute sur les issues et on n'a jamais rien vu venir. Je pense qu'on arrive dans cette 2<sup>ème</sup> phase, ce qui mettra de la plus-value dans ce Conseil de développement.

#### 5. Phases suivantes

Concernant le suivi du projet de territoire, les rencontres vont recommencer mais dans le concret, après avoir eu un point d'étape avec le DGS afin de savoir où en sont les actions du projet de territoire.

#### Questions diverses :

Dans l'ambition 4 sur le thème attractivité, l'axe sur la coopération décentralisée n'a toujours pas été programmé en atelier.

Mme Leblanc (élue) précise que le Conseil de développement est dédié aux personnes, à toute la population et il faudrait donner quelques grilles de lecture supplémentaires.